

Série PRS - Thermostats**Modèles : PRS3110, PRS3210, PRS4110, PRS4210, PRS6110, PRS6210, PRS6420, PRS7325WF**Qui fournit la garantie?

Cette garantie vous est fournie par Daikin Comfort Technologies Manufacturing, L.P. (« Daikin »), qui garantit toutes les pièces de ce thermostat (« contrôle »), comme décrit ci-dessous.

À quel type d'installations cette garantie s'applique-t-elle?

Cette garantie s'applique aux contrôles installés dans les résidences non occupées par le propriétaire.

Quels appareils cette garantie ne couvre-t-elle pas?

Cette garantie ne couvre pas :

- Les contrôles commandés sur Internet, par téléphone ou par d'autres moyens électroniques, sauf si l'appareil est installé par un concessionnaire adhérent à toutes les lois fédérales, lois d'État, codes locaux, politiques et exigences de licence.
- Les contrôles installés en dehors des États-Unis ou de leurs territoires, ou du Canada.
- Les contrôles installés dans des bâtiments autres que les résidences occupées par leurs propriétaires, tels que les immeubles non résidentiels ou des résidences non occupées par le propriétaire.

Quels problèmes cette garantie couvre-t-elle?

Cette garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication qui se présentent lors d'une utilisation et d'un entretien normaux.

Autres garanties

Cette garantie est prioritaire sur toute autre garantie expresse. **TOUTES LES GARANTIES TACITES DE DAIKIN, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE.** Certains états et provinces ne permettent pas l'exclusion des garanties explicites et/ou des limitations sur la durée d'une garantie implicite, donc l'exclusion et/ou limitation ci-dessus peut ne pas vous concerner.

Pour plus d'informations sur cette garantie, contactez le service des consommateurs au (877) 254-4729 ou par courrier au 19001 Kermier Rd, Waller, Texas 77484

Quels problèmes cette garantie ne couvre-t-elle pas?

Daikin n'est pas responsable :

- Des dommages ou réparations qui sont la conséquence d'une installation ou d'une application défectueuse.
- Des dommages qui sont le résultat d'inondations, de vents, d'accidents, d'une atmosphère corrosive ou d'autres conditions indépendantes du contrôle de Daikin.
- Des dommages ou de la nécessité d'une réparation découlant de l'utilisation de composants ou d'accessoires non compatibles avec cet appareil.
- L'entretien normal comme décrit dans le manuel d'installation et d'utilisation.
- Des pièces ou des accessoires non fournis ou désignés par le fabricant.
- Des dommages ou de la nécessité de réparations résultant d'un mauvais entretien, utilisation ou exploitation.
- Des dommages ou des pannes du contrôle en raison de l'interruption du service électrique ou d'un service électrique inadéquat.
- De tout dommage ou besoin de réparation causé par le gel ou les canalisations d'eau rompues dans le cas de panne de l'équipement.
- Des modifications de l'apparence du contrôle qui n'affectent pas ses performances.
- Du remplacement des fusibles et du remplacement ou de la réinitialisation des disjoncteurs.

Quand commence la garantie?

La garantie commence à la « date d'installation ». La date d'installation est l'une des deux dates suivantes en fonction des circonstances de l'achat :

- (1) Pour les contrôles installés dans des résidences nouvellement construites, la date d'installation est la date à laquelle le propriétaire achète la résidence auprès du constructeur.
- (2) Pour les contrôles installés dans des résidences existantes, la date d'installation est la date à laquelle le contrôle est originellement installé.
- (3) Pour les contrôles dont la date à laquelle le propriétaire achète la résidence au constructeur ou la date de l'installation initiale du contrôle ne peuvent pas être vérifiées, la date de l'installation est de trois mois après la date de fabrication inscrite sur l'appareil.
- (4) Pour les contrôles dont la date de fabrication n'est pas indiquée, si la date à laquelle le propriétaire achète la résidence du constructeur ou la date d'installation originale du contrôle ne peut être vérifiée, la date d'installation est la date d'installation initiale du groupe compresseur-condenseur auquel le contrôle est combiné.

Série PRS - Thermostats**Modèles : PRS3110, PRS3210, PRS4110, PRS4210, PRS6110, PRS6210, PRS6420, PRS7325WF**Quelle est la durée de couverture de la garantie?

La garantie dure jusqu'à 5 ANS.

La période de garantie ne se prolonge pas à la suite du retrait du contrôle de l'emplacement où il a été installé à l'origine.

Le remplacement d'une partie en vertu de cette garantie n'a pas pour effet de prolonger la période de garantie. En d'autres termes, Daikin ne garantit un contrôle de rechange que pour la période restante de la garantie applicable qui a commencé à la date d'installation.

Que fera Daikin pour corriger des problèmes?

Daikin fournira un contrôle de rechange sans aucun frais uniquement pour le contrôle, pour remplacer tout contrôle qui s'avère être défectueux à cause de vices de fabrication ou des matériaux lors d'une utilisation et d'un entretien normaux. Fournir un contrôle de rechange est la seule responsabilité de Daikin en vertu de la présente garantie et la fourniture du contrôle de rechange est le seul recours du propriétaire.

LES RECOURS APPLICABLES DÉCRITS DANS CETTE SECTION SONT LES SEULES RESPONSABILITÉS DE DAIKIN, ET LES SEULS RECOURS DU PROPRIÉTAIRE, POUR TOUTE VIOLATION DE CETTE GARANTIE.

Qu'est-ce que Daikin ne fera pas pour corriger des problèmes?

Daikin ne paiera pas pour :

- Les coûts associés à la main-d'œuvre, au transport ou à tout autre frais associé à l'entretien, à la réparation ou au fonctionnement du contrôle, à la désinstallation du contrôle ou de toute pièce défectueuse ou à l'installation de tout contrôle de rechange.
- Les coûts d'électricité ou de carburant, ou l'augmentation des coûts d'électricité ou de carburant, y compris l'utilisation supplémentaire inhabituelle de chaleur électrique.
- L'hébergement ou les frais de transport.

QU'UNE DEMANDE SOIT BASÉE SUR LA NÉGLIGENCE OU D'AUTRES DÉLITS, LA VIOLATION DE LA GARANTIE OU TOUTE AUTRE VIOLATION DE CONTRAT OU TOUTE AUTRE THÉORIE, NI DAIKIN NI SES FILIALES NE SERA RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE D'UTILISATION D'UN PRODUIT, LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES D'USAGE GÉNÉRAL OU LES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ. Certains états et provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects, par conséquent l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer pour vous.

Comment le propriétaire peut-il recevoir le service de garantie?

S'il y a un problème avec le contrôle, contactez un concessionnaire agréé.

Pour recevoir un contrôle de rechange, un concessionnaire agréé doit apporter le contrôle défectueux à un distributeur de produits de chauffage et de climatisation Daikin.

Pour en savoir plus sur la garantie, contactez le service des consommateurs au 877-254-4729 ou écrivez au service des consommateurs à l'adresse 19001 Kermier Rd, Waller, TX 77484.

Cette garantie vous confère des droits particuliers garantis par la loi et vous pouvez aussi en avoir d'autres qui varient d'un état à l'autre et d'une province à l'autre.

Les résidents du Québec

Les dispositions d'arbitrage de la présente garantie ne sont pas applicables aux résidents du Québec.

Garantie pour les résidences non occupées par le propriétaire

Les contrôles installés dans des bâtiments non résidentiels ou dans des résidences non occupées par le propriétaire sont garantis pour une période de 1 AN. **CETTE GARANTIE TIENT LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE, PAR DAIKIN OU SES FILIALES, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU POUR UN RAISON PARTICULIÈRE.** Sous réserve des limitations supplémentaires énoncées dans ce paragraphe, toutes les autres dispositions de la garantie limitée s'appliquent aux contrôles installés dans des bâtiments non résidentiels ou dans des résidences non occupées par le propriétaire.

Où un recours juridique peut-il être présenté?

CLAUSE D'ARBITRAGE. IMPORTANT. VEUILLEZ LIRE CETTE CLAUSE D'ARBITRAGE. ELLE AFFECTE VOS DROITS.

1. **Parties** : Cette clause d'arbitrage affecte vos droits contre Daikin et l'une de ses sociétés affiliées ou employés ou mandataires, successeurs ou ayants droit, qui tous ensemble sont appelés ci-après « nous » pour plus de commodité.
2. **OBLIGATION D'ARBITRAGE : À L'EXCEPTION DES STIPULATIONS CI-DESSOUS, TOUT LITIGE ENTRE VOUS ET NOUS SERA DÉCIDÉ PAR VOIE D'ARBITRAGE NEUTRE ET EXÉCUTOIRE AU LIEU D'ÊTRE PORTÉ DEVANT LES TRIBUNAUX OU DE FAIRE L'OBJET D'UN PROCÈS DEVANT JURY.** Le mot « litige » aura l'acception la plus large possible permise par la loi. Il inclut tout litige, réclamation ou différend découlant de ou en relation avec votre achat de ce contrôle, de toute garantie de l'appareil, ou de

Série PRS - Thermostats

Modèles : PRS3110, PRS3210, PRS4110, PRS4210, PRS6110, PRS6210, PRS6420, PRS7325WF

l'état de l'appareil. Il inclut également la détermination de la portée ou de l'applicabilité de la présente Clause d'arbitrage. L'obligation d'arbitrage s'applique à toutes les réclamations contractuelles et délictuelles, conformément aux lois, ou pour toute autre raison.

3. **RENONCIATION À L'ARBITRAGE COLLECTIF : L'ARBITRAGE AURA LIEU SUR UNE BASE INDIVIDUELLE. DANS LE CAS OÙ UN LITIGE FERAIT L'OBJET D'UN ARBITRAGE, VOUS ET NOUS RENONÇONS EXPRESSÉMENT À TOUT DROIT DE PARTICIPER EN TANT QUE REPRÉSENTANT D'UN GROUPE OU DE MEMBRE D'UN GROUPE À TOUT RECOURS COLLECTIF AUQUEL VOUS AURIEZ DROIT CONTRE NOUS OU AUQUEL NOUS AURIONS DROIT CONTRE VOUS, OU ENCORE EN TANT QUE PROCUREUR PRIVÉ OU À TOUT AUTRE TITRE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. VOUS ET NOUS RENONÇONS ÉGALEMENT À TOUT DROIT À UN RECOURS COLLECTIF OU À TOUTE JONCTION D'ARBITRAGES INDIVIDUELS.**
4. *Communication préalable et autres droits* : La communication préalable et le droit de faire appel dans une procédure d'arbitrage sont généralement plus limités que dans un procès judiciaire. Cela s'applique à vous et à nous. Certains droits que vous ou nous pourrions avoir devant un tribunal ne seront pas disponibles dans une procédure d'arbitrage. Veuillez lire la présente Clause d'arbitrage et consulter les règles des organisations d'arbitrage énumérées ci-dessous pour obtenir davantage d'informations.
5. **CHOIX D'UNE COUR DES PETITES CRÉANCES : VOUS POUVEZ CHOISIR DE PORTER TOUT LITIGE ENTRE VOUS ET TOUT OU PARTIE D'ENTRE NOUS DEVANT UNE COUR DES PETITES CRÉANCES, AU LIEU DE L'ARBITRAGE, SI LE LITIGE SATISFAIT À TOUTES LES EXIGENCES POUR EN SAISIR LADITE COUR.**
6. *Loi applicable* : Pour les résidents des États-Unis, les procédures et les effets de l'arbitrage seront régis par le Federal Arbitration Act (9 U.S.C. § 1 et suivants) et non par les lois des États respectifs sur l'arbitrage, sauf dans l'Oregon et dans le Wisconsin, où la loi de l'État respectif s'appliquera. Pour les résidents du Canada, les procédures et les effets de l'arbitrage seront régis par la loi d'arbitrage applicable de la province dans laquelle vous avez acheté votre contrôle. La loi régissant vos droits de garantie de fond et autres réclamations sera la loi de l'État ou de la province où vous avez acheté votre contrôle. Tout tribunal compétent peut prononcer un jugement sur la sentence arbitrale.
7. *Règles de l'arbitrage* : Si le montant en litige est inférieur à 250 000 \$, l'arbitrage sera décidé par un arbitre unique. Si le montant en litige est supérieur ou égal à 250 000 \$, l'arbitrage sera décidé par un groupe de trois arbitres. L'arbitre sera choisi selon les règles de l'organisme d'arbitrage saisi. Les résidents des États-Unis peuvent choisir JAMS (1920 Main Street, Ste. 300, Irvine, Californie 92614, www.jamsadr.com), ou, sous réserve de notre accord, tout autre organisme d'arbitrage. En outre, les résidents au Canada peuvent choisir l'ADR Institute du Canada (234 Eglinton Ave. East, Suite 405, Toronto, Ontario, M4P 1K5, www.amic.org). Les règles de ces organismes peuvent être obtenues en contactant ces organismes ou en visitant leurs sites Web. Si les règles de l'organisme d'arbitrage choisi entrent en conflit avec la présente Clause d'arbitrage, les stipulations de la présente Clause d'arbitrage prévalent. La sentence du ou des arbitre(s) sera définitive et exécutoire entre les parties.
8. *Lieu de l'audience d'arbitrage* : À moins que la loi applicable n'en dispose autrement, l'audience d'arbitrage pour les résidents des États-Unis sera menée dans le district fédéral dans lequel vous résidez (dans votre région) ou, pour les résidents du Canada, dans la province dans laquelle vous résidez et, si vous choisissez, sera en personne.
9. *Coûts de l'arbitrage* : Chacune des parties est responsable du paiement des honoraires de ses avocats et experts, ainsi que des autres coûts et frais, sauf disposition contraire de la loi applicable. Nonobstant la phrase précédente, et sauf disposition contraire de la loi applicable, si vous êtes un consommateur en vertu des règles JAMS : (a) si vous initiez un arbitrage, Daikin paiera votre part des frais et honoraires facturés par l'organisation d'arbitrage et le ou les arbitre(s) au-delà des premiers 200 \$; et (b) si Daikin initie l'arbitrage, Daikin paiera tous les coûts et frais facturés par l'organisation d'arbitrage et le(s) arbitre(s).
10. *Maintien et caractère exécutoire de la présente Clause d'arbitrage* : La présente Clause d'arbitrage survivra à l'expiration ou à la résiliation, ou encore à tout transfert, de la garantie de votre contrôle. Si la présente Clause d'arbitrage, à l'exception des renoncements aux droits d'action collective, est déclarée inexécutable en tout ou en partie pour quelque raison que ce soit, le reste de la présente clause ainsi que la garantie resteront en vigueur. Si, dans le cas où des allégations d'action collective ont été faites, la renonciation aux droits d'action collective contenue dans la présente garantie est déclarée inexécutable au regard de tout ou partie du litige, les parties du litige auxquelles la renonciation à l'action collective a été déclarée inapplicable seront disjointes et portées devant les tribunaux sans référence à, ni application de, la présente Clause d'arbitrage. Toutes les autres parties restantes seront traitées dans le cadre de la procédure d'arbitrage.